

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Agents de l'Etat

263 Boulevard Voltaire – RDC – 75011 Paris

Téléphone : 09 54 49 00 80

cftcfae@free.fr - <http://www.cftc-fae.fr> - <https://www.facebook.com/cftc.fae.3>

N° 554 – 1^{er} juillet 2021

Renforcement de la formation de certains agents publics afin de favoriser leur évolution professionnelle

Enfin une mesure positive de la loi de la transformation de la fonction publique ! L'ordonnance du 26 mai 2021 donne un signal que la CFTC ne peut qu'approuver : favoriser l'équité des chances. En effet ce texte vient renforcer la formation de certains agents publics en vue notamment de dynamiser leur évolution professionnelle. Cette ordonnance, effective pour les trois versants de la fonction publique, vise tout particulièrement les agents de catégorie C qui bénéficient en majorité de moins de temps de formation que les autres alors qu'ils sont souvent moins qualifiés. Elle cible aussi les agents les plus exposés au risque d'usure professionnelle, après avis du médecin du travail compétent, et ceux en situation de handicap.

Les dispositions de l'ordonnance sont non seulement valables pour les agents titulaires mais aussi pour les agents contractuels et les ouvriers d'Etat, avec pour ambition de doper les carrières mais aussi d'anticiper les besoins du parcours de chacun et de prévenir l'inaptitude professionnelle.

En quoi consiste ce renforcement de formation finalement ?

Il s'agit avant tout de donner aux agents concernés **l'accès en priorité aux actions de formation** mais aussi à la **personnalisation d'accompagnement** pour élaborer un projet d'évolution professionnelle. En cas de **congé de formation professionnelle**, ils pourront ainsi bénéficier d'une majoration de traitement et de durée de congé. Pour le **congé de validation des acquis et de l'expérience** ou dans le cadre d'un **bilan de compétences**, ils profiteront aussi de conditions d'accès et durées adaptées. Enfin, en cas de nécessité de changement de métier, les agents obtiendront plus aisément un **congé de transition professionnelle**. Avec les grands bouleversements que vit la fonction publique d'Etat actuellement, cette dernière action va donc permettre de protéger les agents les plus à risques au moment des mutualisations et des transformations de service.

Le décret pour l'application de cette ordonnance est attendu pour définir les modalités. La CFTC FAE note que la crise sanitaire a fait prendre conscience à de nombreux agents de leur souhait de donner un élan différent à leur carrière. La formation est l'une des clés de réussite de ce désir d'évolution. Ambition nouvelle, curiosité, santé dégradée, handicap ou encore lassitude... différents

motifs poussent ces agents à trouver un nouveau chemin. Pour un bon nombre d'entre eux, cette ordonnance va faciliter les choses mais il ne faudra pas oublier quelques règles essentielles pour les aider :

- **Faciliter la connaissance des formations existantes,**
- **Développer l'apprentissage et les formations avec la culture interministérielle pour savoir franchir le pas quand on doit changer de ministère,**
- **Maintenir la qualité de la formation spécialisée et technique,**
- **Mettre l'accent lors des entretiens professionnels sur les enjeux de carrières des agents, en les éclairant sur l'évolution de leurs missions.**